

III Les actions développées dans le cadre d'un suivi individualisé:

Elles font l'objet d'une convention spécifique définissant les critères d'éligibilité au Projet de Réussite Educative, les objectifs définis et les modalités de prise en charge d'enfants ou de jeunes orientés. Les actions s'inscrivent dans des thématiques adaptées aux besoins du public du PRE.

Accompagnement à la scolarité : Club coup de pouce, études PRE, ateliers français langue seconde, tutorats, stages éducatifs, mesures de responsabilisation, séjour..

Actions socio culturelles : Lire faire lire, atelier arts plastiques, Les petits livrent, théâtre d'improvisation, piscine/aquaphobie...

Santé : Accompagnements sur structures de soins, conventions avec professionnels de santé, suivis psychologiques.

Parentalité : Atelier jeu parent enfant, séjour familial, actions familles...

Veille Educative (pour les 15 - 17 ans) : Accompagnements individuels, action thématique de prévention, remobilisation scolaire, projet professionnel, recherche de stage et formation professionnelle.

IV Organisation de l'évaluation du suivi individualisé

Deux types d'outils seront distingués dans la démarche d'évaluation :

- des outils « internes » aux équipes permettant d'identifier l'évolution de chacun des parcours individuels, d'adapter des interventions,
- des outils « externes » contribuant à la réalisation de l'évaluation globale et institutionnelle du dispositif.

Pour l'année civile, les référents compileront cependant un certain nombre de données nécessaires aux renseignements des indicateurs suivants demandés par l'Etat :

- Nombre d'enfants, de jeunes évoqués dans le cadre du suivi individualisé
- Age, sexe, quartier
- Typologie des problématiques identifiées (difficulté scolaire, de santé, familiale...)
- Nombre de contacts avec les familles
- Nature des réponses apportées
- Nombre d'enfants sortis du dispositif
- Durée dans le dispositif

V Organisation du suivi de la charte du protocole

Le respect des engagements de la charte Equipes Pluridisciplinaires de Soutien (EPS) et du protocole est assuré par le Conseil consultatif.

La rédaction du rapport d'activités du Projet de Réussite Educative comprendra une partie sur le fonctionnement de la charte et du protocole est assurée par le coordinateur du Projet de Réussite Educative et les référents, en lien avec les équipes pluridisciplinaires. Il sera présenté au Conseil consultatif.

Par ailleurs, le comité de la Caisse des écoles peut proposer des modifications qui seront soumises au Conseil consultatif.

Pour plus d'informations : **Projet de Réussite Éducative – 01 69 86 19 15**



Éducation

Projet de Réussite Éducative

Présentation du dispositif
(à destination des partenaires)

Direction de l'Éducation : 01 69 29 34 84

lesulis.fr



Le Projet de Réussite Éducative des Ulis s'adresse aux enfants de 2 à 17 ans qui présentent des signes de fragilité ou ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux.

I Les instances du Projet de Réussite Éducative

Trois instances composent le Projet de Réussite Éducative :

Le comité de la Caisse des écoles : met en œuvre le Projet de Réussite Éducative dans le cadre de la loi de programmation de la cohésion sociale du 18 janvier 2005 en se réunissant une fois par trimestre afin de contrôler les actions du PRE. La Caisse des écoles est l'instance de gestion administrative et comptable du Projet de Réussite Éducative. A ce titre, elle est l'employeur de l'équipe de professionnels dédiée au programme de Réussite Éducative

Le Conseil consultatif est présidé par le Maire, président du comité de la Caisse des écoles, instance délibérative. Il se réunit deux fois par an minimum. Il regroupe l'ensemble des partenaires du programme et échange sur les orientations stratégiques, le suivi des actions et l'évaluation.

Les Équipes Pluridisciplinaires de Soutien (EPS) : regroupent des professionnels complémentaires des domaines de l'Éducation, de la Santé, du Social et de l'Animation. L'EPS a pour mission d'analyser la situation de chaque enfant et de faire bénéficier au référent de parcours de regards croisés permettant l'élaboration d'un parcours de Réussite éducative adaptée. L'EPS n'est pas un organe de décision. Elle émettra des analyses ou avis pour accompagner le référent de parcours dans ses décisions.

Des EPS déclinées aux spécificités locales

Un parcours de Réussite éducative est constitué d'une ou plusieurs actions individuelles ou collectives permettant d'atteindre les objectifs établis avec l'enfant et la famille, en fonction des besoins et des difficultés repérés. Sa durée est variable et peut-être renouvelée.

Les parcours de Réussite éducative sont repartis sur la commune des Ulis par tranche d'âge.

Les EPS sont donc adaptées à chaque référent de parcours et par conséquent à chaque tranche d'âge. Si les situations sont particulières et singulières, les partenaires mobilisés sont souvent déjà spécialisés de la tranche d'âge en question.

L'EPS est réunie par chaque référent de parcours et examine les nouveaux parcours présentés par le référent et s'assure qu'ils relèvent bien du dispositif.

A cela s'ajoute une autre mission consultative à savoir échanger avec le référent de parcours sur les situations en cours et les difficultés rencontrées. Ces échanges sont effectués de manière nominative si les partenaires ont bien signés la charte de confidentialité du PRE.

L'idée étant de profiter de regards croisés et pluridisciplinaires pour accompagner le référent de parcours

II Organisation de la prise en charge d'un enfant dans le cadre d'un suivi individualisé

La prise en charge d'un enfant dans le cadre du Projet de Réussite Éducative s'inscrit dans une démarche de « repérage »

Qui peut solliciter le Projet de Réussite Éducative ?

- les familles, les jeunes résidants aux Ulis
- les professionnels éducatifs, sociaux, sanitaires employés par une institution publique (par le biais d'instance propres aux partenaires : Equipe éducative, Equipe de Suivi de Scolarisation)
- des représentants, des membres et des salariés d'associations,

Qu'est-ce qu'une situation relevant du PRE ?

Le « repérage » des situations relève avant tout du « bon sens » des partenaires. Établir une liste exhaustive pourrait écarter certaines situations. Deux types de situation sont identifiables :

- les enfants dont on repère une « fragilité », un besoin d'accompagnement plus soutenu, compte tenu des problèmes de santé, d'un trouble psychomoteur, socio cognitif ou psycho affectif, d'une situation familiale complexe et dont on observe qu'il est nécessaire de mobiliser de multiples acteurs sur le long terme. Il s'agit de prévenir les risques et surtout de soutenir la réussite ;
- les enfants déjà pris en charge par divers partenaires, mais dont la situation devient complexe et difficile et pour lesquels l'intervention doit être renforcée et collective.

Modalités de « mobilisation » du Projet de Réussite Éducative

Le contact du référent

L'auteur du « repérage » contacte le référent de l'équipe pluridisciplinaire et lui présente les raisons pour lesquelles la situation relève selon lui du dispositif. Il indique si la famille du mineur repéré est informée de ses démarches. Le référent identifie avec son interlocuteur les membres de l'équipe pluridisciplinaire susceptibles d'être sollicités.

Une première synthèse des éléments :

Le référent contacte les partenaires identifiés pour :

- les informer du repérage, et corroborer la nécessité de mobiliser le PRE ;
- préciser les problématiques de la situation, les points d'appui, les prises en charge déjà effectuées, les leviers ;
- identifier les pistes d'intervention complémentaires.

La concertation et le suivi :

A l'aide de cette première synthèse, le référent rappelle les différents interlocuteurs pour leur présenter les éléments et les pistes de travail évoquées.

Le référent organise, anime et produit les relevés de décisions de l'équipe pluridisciplinaire. Il informe les partenaires non présents et évoqués pour leur proposer les interventions identifiées relevant de leur compétence. Il s'informe régulièrement auprès des partenaires pour le suivi des interventions.

La place de la famille :

La famille est un des acteurs central de cette démarche. Elle participe aux différentes étapes du projet. Son consentement est donc indispensable à la mise en place d'un parcours de Réussite éducative. Le PRE des Ulis, de par son fonctionnement associe les familles au parcours de leurs enfants mais également au suivi de celui-ci et à son évaluation.

Si l'adhésion n'est pas souhaitée, l'équipe pluridisciplinaire reste attentive à la situation, les partenaires poursuivent les contacts avec la famille. Si la situation s'aggrave, relève de la protection de l'enfance, un des partenaires se charge du signalement.

L'accompagnement de la famille dans les démarches :

Un certain nombre d'actions n'aboutissent pas en l'absence de lien régulier avec les familles. Le PRE n'a de sens que s'il s'inscrit dans un travail de très grande proximité avec elles, à travers la régularité des contacts, la disponibilité des intervenants, la rencontre.

L'intervention des référents doit ainsi faciliter l'intervention des partenaires et contribuer au lien avec les familles. Lorsque c'est nécessaire, il peut lui-même constituer un tiers, et participer de l'accompagnement des familles dans les démarches

